
3.0

Profil des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE)

Il est difficile de peindre un profil de la personne formée en génie à l'étranger (PFGE). Les données de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) sur les PFGE se fondent sur les immigrants qui déclarent eux-mêmes être des ingénieurs. Les organismes de réglementation recueillent aussi des données sur les PFGE, mais cette activité n'est pas effectuée de manière uniforme d'une province ou d'un territoire à l'autre. En fait, les organismes de réglementation sont en mesure de recueillir des statistiques seulement lorsque la PFGE présente une demande de permis; par conséquent, seules les PFGE en quête d'un permis d'exercice sont comptées.

Pour compliquer davantage les choses, certains immigrants qui se disent « ingénieurs » ne répondent pas, en fait, aux normes établies par les organismes d'attribution des permis d'ingénieur du Canada. Ils s'identifient ainsi parce que le terme « ingénieur » n'est pas défini de la même façon dans d'autres pays. Des professionnels comme les chimistes, les agronomes ou les architectes au Canada sont parfois appelés « ingénieurs », dans le pays d'origine des PFGE. Cet état de choses vient fausser les statistiques recueillies par les agences d'aide à l'établissement des immigrants et par CIC. La distinction entre les immigrants qui se disent ingénieurs et ceux qui répondent effectivement aux conditions canadiennes d'admission au permis est difficile à établir.

De plus, comme les organismes de réglementation n'effectuent pas de suivi des PFGE au fil du processus d'attribution des permis, il est difficile d'établir à quel point elles abandonnent le processus et ainsi, de savoir si une étape du processus se révèle ou non plus difficile à franchir que les autres.

TENDANCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Malgré l'impossibilité de peindre un profil exact de la PFGE, il est possible de brosser un tableau général. On trouvera donc, ci-après, un regroupement de données nationales sur l'immigration, suivi de statistiques sur les travailleurs qualifiés (fédéral) qui immigreront.

Le taux d'immigration est tributaire de facteurs sociaux importants, allant des besoins du marché du travail, à l'économie en général, en passant par le taux de natalité et la croissance démographique. En 2002, le Canada a accueilli 228 575¹² nouveaux immigrants.

Selon *L'Observateur*, le bulletin en ligne de CIC, la Chine¹³ était le principal pays d'origine des immigrants, au cours des cinq années précédant 2002, période au cours de laquelle ce pays a fourni 15 %, soit environ 33 000 nouveaux immigrants, au Canada, suivi de l'Inde et du Pakistan, respectivement.

En 2003, le Canada compte accueillir entre 220 000 et 245 000¹⁴ nouveaux arrivants à titre de résidents permanents. De ce nombre, 60 % (de 132 000 à 147 000 candidats principaux et leurs personnes à charge) devraient faire partie de la composante économique (qui comprend les gens d'affaires et les travailleurs qualifiés), 26 % (de 59 000 à 64 500) appartiendraient à la catégorie du regroupement familial, 13 % (de 28 100 à 32 500) relèveraient de la catégorie des personnes protégées (réfugiés), et moins de un pour cent, des autres catégories. Les PFGE présentent généralement leur demande en vertu de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) — élément de la catégorie de l'immigration économique — puisque cette catégorie leur procure le plus grand nombre de points pour la formation et l'expérience de travail.

En 2002, 53 333 travailleurs qualifiés (fédéral) ont immigré au Canada.

En outre, de plus en plus de provinces concluent des ententes avec le gouvernement fédéral afin de choisir elles-mêmes les candidats, ce qui leur permet d'accélérer l'immigration vers leur territoire respectif, et de veiller à mieux répondre à leurs besoins en matière de compétences.

CE QUE NOUS SAVONS AU SUJET DES PFGE

Les données statistiques recueillies par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) en 2002¹⁵ permettent de peindre un certain profil des PFGE qui obtiennent le permis d'exercice. Le *Sondage national sur la profession d'ingénieur* du CCI a révélé que 88 % des ingénieurs titulaires d'un permis au Canada ont reçu leur formation au Canada. Cinq pour cent ont obtenu leur diplôme en Europe, trois pour cent en Asie et le reste dans d'autres parties du monde. En ce qui concerne le sexe, 87 % des hommes et 91 % des femmes ont reçu leur formation au Canada. L'étude réalisée auprès des membres du CCI en 2002 a, de plus, indiqué que :

- Douze pour cent des ingénieurs titulaires d'un permis au Canada ont reçu leur formation à l'étranger. (Cela pourrait comprendre ceux qui sont nés au Canada mais qui ont été formés à l'étranger. Nous supposons toutefois que la plupart sont des immigrants.)
- Les ingénieurs titulaires d'un permis qui ont immigré étaient vraisemblablement des hommes (ils sont aussi légèrement plus âgés et, en général, les femmes en génie sont plus jeunes que leurs collègues de sexe masculin).

12 CIC, 2002

13 En raison des modifications apportées à la nouvelle loi sur l'immigration de 2002 (les exigences plus sévères sur la langue anglaise), nous prévoyons que le nombre d'immigrants provenant de Chine va diminuer.

14 CIC, 2002, prévisions pour 2003

15 Sondage national de 2002 du CCI sur la profession d'ingénieur. Financé par DRHC.

- Ceux qui ont reçu leur diplôme de premier cycle hors du Canada étaient davantage portés à posséder aussi un diplôme d'études supérieures.
- Les PFGE étaient marginalement moins portées à occuper un emploi permanent et un peu plus appelées à travailler à leur propre compte ou à contrat.
- Les PFGE étaient plus portées à posséder de l'expérience en gestion ou en direction.¹⁶
- Elles ont indiqué un niveau de revenu personnel plus élevé (ce qui peut être attribuable à leur expérience en gestion).
- Les répondants au sondage avaient tendance à indiquer que, même si leurs compétences linguistiques étaient acceptables, le fait de posséder une deuxième ou une troisième langue permettait d'améliorer le travail d'équipe et la capacité de communication.

Malheureusement, ces renseignements n'indiquent pas vraiment quelle proportion des PFGE qui immigrèrent entreprennent, abandonnent ou terminent le processus d'obtention du permis.

DONNÉES DE STATISTIQUE CANADA

Les constatations présentées dans un article de Statistique Canada intitulé *Exode de cerveaux ou afflux de cerveaux ?*¹⁷ offrent un autre aperçu des PFGE qui immigrèrent.

- Un nombre total de 11 875 immigrants qui avaient travaillé en génie dans leur pays d'origine sont venus au Canada, entre 1986 et 1991.
- Entre 1992 et 1997, on établissait, au cours du processus d'immigration, que 34 926 immigrants en tout avaient travaillé en génie dans leur pays d'origine (*Revue trimestrielle de l'éducation*, 2000) — soit un nombre trois fois plus élevé qu'en 1991.
- 11,4 %¹⁸ des ingénieurs, arpenteurs, architectes et chercheurs en cartographie (qui s'inscrivent tous dans une même catégorie d'occupation, lors du processus d'immigration) ont affirmé souhaiter travailler dans leur domaine respectif, une fois immigrés au Canada. De ce nombre, 7,7 % avaient effectivement atteint cet objectif, en 1996.¹⁹

COMPILATION DES STATISTIQUES PROVINCIALES

Comme les organismes de réglementation provinciaux/territoriaux ne recueillent des renseignements que sur les PFGE qui présentent une demande de permis au Canada, les données ne brossent encore une fois qu'une partie du tableau de la personne formée en génie à l'étranger. Par exemple, les statistiques provinciales indiquent que :

- Dix-neuf pour cent des membres de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia (APEGBC) ont été formés à l'étranger.
- Au moins 30 % des membres de Professional Engineers Ontario (PEO) ont fait leurs études ou ont reçu leur formation à l'étranger.
- De façon générale, seulement cinq pour cent des membres des organismes de réglementation de Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec ont reçu leur formation à l'étranger.²⁰

16 Sondage national de 2002 sur la profession d'ingénieur, EKOS Research Associates. Sondage tenu en mai et juin 2002 – rapport final à venir, Ottawa.

17 Statistique Canada, 2000

18 Entre 1990 et 1994

19 Sources provenant entièrement de CIC et de Statistique Canada

20 Sondage national de 2002 sur la profession d'ingénieur, CCI

RECHERCHE À L'ÉCHELLE PROVINCIALE

D'autres activités de recherche ont été effectuées par le gouvernement de l'Ontario. Au cours de l'été 2002, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario et un certain nombre de partenaires communautaires publiaient une étude intitulée *The Facts Are In!* Ce document énonçait « les caractéristiques et l'expérience vécue des immigrants à la recherche d'un emploi au sein des professions réglementées en Ontario ». Une grande partie de l'échantillon — 276, soit 42,9 % — se composait d'ingénieurs; ceux-ci formaient le groupe le plus important de l'étude.

Selon l'étude réalisée par le gouvernement de l'Ontario, bon nombre des ingénieurs interrogés s'étaient préparés à l'intégration au marché du travail avant leur arrivée au Canada. De ceux qui avaient reçu des renseignements sur l'obtention du permis d'exercice avant leur arrivée, environ 65,8 % exerçaient leur profession envisagée et 19,2 % occupaient un emploi dans un domaine non rattaché à leur profession. De ceux qui n'avaient pas obtenu de renseignements sur le processus d'attribution des permis avant leur arrivée, 50,3 % exerçaient la profession qu'ils avaient envisagée.

Une autre importante constatation avait trait aux compétences linguistiques. Lors de l'étude effectuée par le gouvernement de l'Ontario, 58,5 % et 30,4 % ont évalué leurs compétences linguistiques comme bonnes ou excellentes, respectivement.

Dans l'ensemble, 88,5 % étaient conscients qu'ils seraient tenus de se conformer aux pratiques d'attribution des permis et de réglementation dans leur profession. Toutefois, seulement 56,4 % connaissaient les étapes à suivre pour obtenir un permis d'exercice du génie.

SUJETS DE DISCUSSION EN VUE DE L'ÉTAPE II

- Il y aurait lieu de déterminer comment recueillir systématiquement des renseignements sur les PFGE auprès de chaque organisme de réglementation, afin de pouvoir évaluer leur progression au fil du processus d'obtention du permis.
- Peindre un profil démographique des PFGE permettrait à la profession de mieux répondre aux besoins des personnes formées en génie à l'étranger et améliorerait leurs chances d'obtenir le permis d'exercice.
- Il serait utile de mieux comprendre les éléments déterminants de la réussite chez les PFGE — comme l'incidence des compétences linguistiques, ou quelles sont les répercussions découlant du fait de s'établir au sein de son propre groupe minoritaire.
- En identifiant les PFGE au moment de l'immigration et en suivant leur progression au cours de leurs cinq premières années d'établissement, nous pourrions obtenir beaucoup de renseignements sur la façon d'améliorer le processus d'intégration.